

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapport de présentation

La Métropole du Grand Paris (MGP) a été créée le 1^{er} janvier 2016 et ce rapport de présentation du compte administratif 2019 est celui de sa quatrième année d'exercice.

L'année 2019 a été marquée par la montée en puissance de la métropole du Grand Paris dans l'exercice des compétences qui lui ont été transférées avec notamment la préparation des premiers travaux relatifs à la préparation du site qui accueillera le Centre Aquatique Olympique (dépollution et désamiantage), le développement de la Zone à Faibles Emissions, l'accompagnement de nouvelles opérations d'aménagement ou encore un accroissement de l'intervention métropolitaine en matière de GEMAPI notamment.

Les flux financiers entre MGP, communes et établissements publics territoriaux (EPT) représentent toujours près de 98% des recettes et des dépenses de la MGP.

En 2019, une forte hausse des recettes fiscales a permis à la Métropole de maintenir un niveau d'intervention fort sur son périmètre et d'absorber les baisses de dotations qu'elle continue à supporter au bénéfice des communes et EPT. Ainsi, pour la seconde année consécutive, le montant de dotation globale de fonctionnement perçu par la MGP est désormais inférieur au montant que la Métropole compense au profit des communes et EPT (Dotation d'intercommunalité et dotation de compensation de la part salaire) pour un montant total cumulé de 156 M€.

Cette recette exceptionnelle a permis à la métropole de maintenir un niveau de résultat budgétaire global constant malgré le développement de ses interventions. Dès lors, dès lors, la MGP n'a pas grevé ses capacités financières pour l'avenir mais cette recette exceptionnelle n'a pas permis de constituer une réserve complémentaire illustrant la fragilité structurelle du modèle financier.

SOMMAIRE

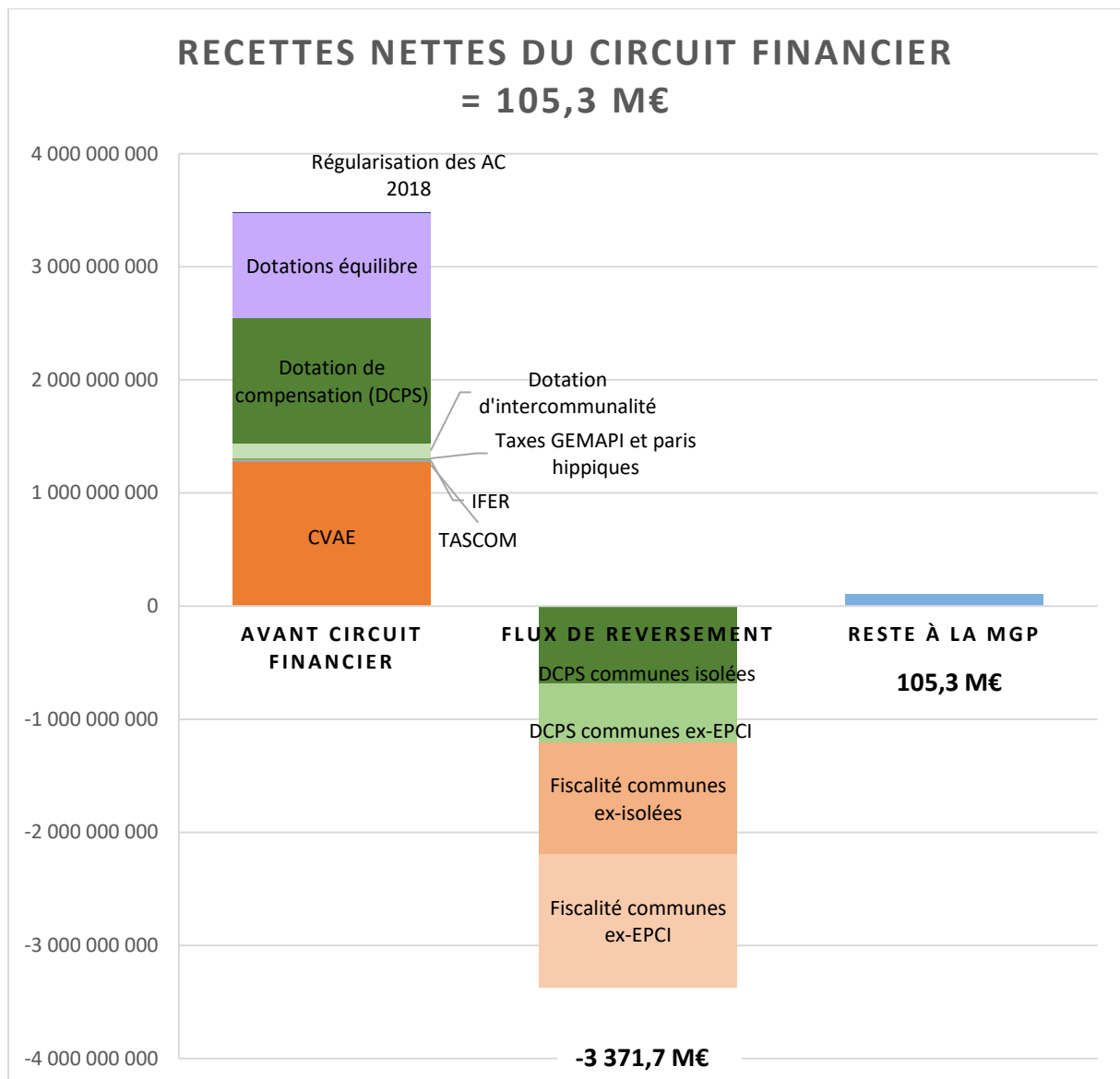
Analyse financière du compte administratif 2019	4
Un solde de recettes disponibles après circuit financier de 105,3 M€	5
PARTIE 1	6
Section de fonctionnement	6
Chapitre 1 - Les recettes de fonctionnement : 3 482,9 M€	6
Sous Chapitre 1 - 731 : Fiscalité locale	7
Sous Chapitre 2 – 73 hors 731 : Impôts et taxes	7
Sous Chapitre 3 – 74 : Dotations et participations	8
Chapitre 2 - Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) : 3 409,3 M€	10
Sous Chapitre 1 - 011 : Charges à caractère général	10
Sous Chapitre 2 – 012 : Charges de personnel et frais	12
Sous Chapitre 3 – 014 : Atténuations de produits : les attributions de compensation métropolitaines (AC)	12
Sous Chapitre 4 – 65 : Autres charges de gestion courante	13
Sous Chapitre 5 – 653 & 6586 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus	14
Sous Chapitre 6 – 66 : Charges financières	15
Sous Chapitre 7 - Un excédent de fonctionnement disponible de 131,9 M€	15
PARTIE 2	16
Section d'investissement	16
Chapitre 1 - Des dépenses d'investissement marquées par le soutien aux projets locaux à hauteur de 29,7 M€	16
Sous Chapitre 1 – 20 : Immobilisations incorporelles : 3,5 M€	17
Sous Chapitre 2 – 204 : Subventions d'équipement versées : 24,8 M€	18
Sous Chapitre 3 – 21 : Immobilisations corporelles : 561,8K€	18
Sous Chapitre 4 – 23 : Immobilisations en cours : 847,6K€	19
Sous Chapitre 5 – 26 : Participations et créances rattachées à des participations : 24 K€	19
Chapitre 2 - Des recettes d'investissement faibles sans mobilisation de l'emprunt : 112,3 K€	20
PARTIE 3	21
Un résultat budgétaire global de 61,7 M€	21

CHIFFRES CLES

Analyse financière du compte administratif 2019

En millions d'euros	CA 2018	CA 2019	Evolution CA 2018-2019	
Flux financiers Communes-MGP <i>(attributions de compensation, conv. de gestion et DSIT)</i>	3 376,3	3 372,2	-4,1	-0,1%
Charges à caractère général	8,4	11,6	3,2	38,5%
Charges de personnel	3,7	5,5	1,8	49,2%
Autres charges de gestion courante	10,4	17,5	7,2	69,2%
Dépenses hors flux financiers Communes-MGP	22,4	34,6	12,2	54,4%
Dépenses de fonctionnement	3 398,7	3 406,8	8,1	0,2%
Flux financiers EPT-MGP <i>(dotations d'équilibre)</i>	930,4	931,0	0,6	0,1%
CVAE	1 141,2	1 224,1	82,8	7,3%
Autres impôts éco. (TASCOM, IFER, TAFNB)	77,5	80,7	3,2	4,1%
Taxe GEMAPI	0,0	3,0	3,0	
Taxe paris hippiques	1,5	0,0	-1,5	-100,0%
Reversement AC	0,2	0,2	0,0	3,7%
Impôts et taxes	1 220,4	1 307,9	87,5	7,2%
Dotations d'intercommunalité	136,1	136,3	0,2	0,2%
Dotations de compensation	1 127,7	1 101,8	-25,9	-2,3%
Dotations de l'Etat (DGF)	1 263,7	1 238,1	-25,7	-2,0%
Subventions et participations	0,3	1,0	0,7	217,5%
Recettes exceptionnelles		4,9		
Recettes hors flux financiers EPT-MGP	2 484,5	2 551,9	67,4	2,7%
Recettes de fonctionnement	3 414,9	3 482,9	68,0	2,0%
Epargne brute	16,2	76,1	59,9	370,2%
Emprunt	0,0	0,0	0,0	
Autres recettes d'investissement	0,4	0,1	-0,3	-71,1%
Recettes d'investissement	0,4	0,1	-0,3	-71,1%
Capacité de financement des investissements	16,6	76,2	59,6	359,9%
<i>Fonds d'investissement métropolitain (FIM)</i>	<i>20,5</i>	<i>16,9</i>	<i>-3,6</i>	<i>-17,6%</i>
<i>Equipements structurants</i>	<i>0,0</i>	<i>1,0</i>	<i>1,0</i>	
Total des subventions d'équipement dont FIM	22,6	24,8	2,2	10,0%
Autres dépenses d'investissement	1,2	5,0	3,8	315,3%
Participations et autres immobilisations financières	0,7	0,0	-0,7	-96,3%
Dépenses d'investissement	24,5	29,8	5,3	21,7%

Un solde de recettes disponibles après circuit financier de 105,3 M€



PARTIE 1

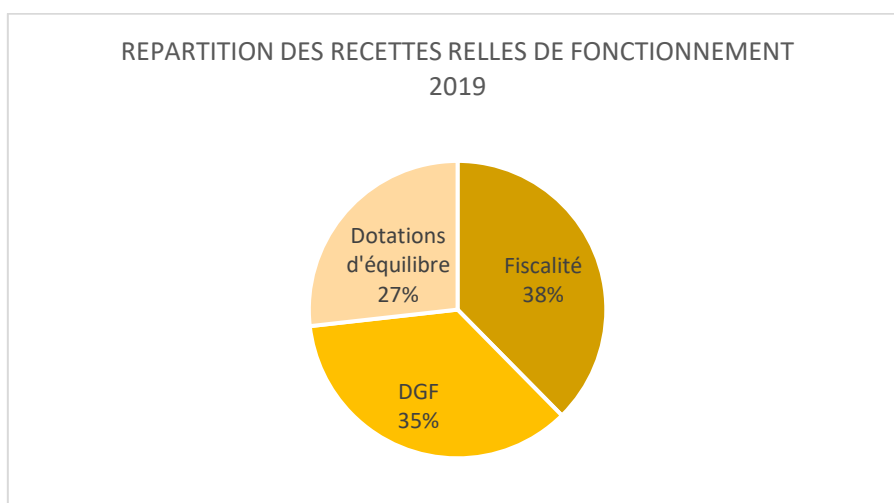
Section de fonctionnement

Chapitre 1 - Les recettes de fonctionnement : 3 482,9 M€

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement atteint 3 482,9 M€ d'euros en 2019.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2019 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2019	Ecart ouvert/réalisé 2019
Total du chapitre 002	Résultat reporté	63 823 751,07 €		-63 823 751,07 €
Total du chapitre 013	Atténuation de charges		679,11 €	679,11 €
Total du chapitre 73	Autres impôts et taxes	565 451,00 €	182 383,00 €	-383 068,00 €
Total du chapitre 731	Impôts et taxes	1 305 134 370,00 €	1 307 708 628,97 €	2 574 258,97 €
Total du chapitre 74	Dotations et participations	2 169 692 740,00 €	2 170 039 871,00 €	347 131,00 €
Total du chapitre 75	Autres produits divers de gestion courante		10 179,99 €	10 179,99 €
Total du chapitre 77	Produits exceptionnels	4 941 563,00 €	4 941 563,00 €	0,00 €
Total		3 544 157 875,07 €	3 482 883 305,07 €	-61 274 570,00 €
<i>dont excédent reporté</i>		63 823 751,07 €	0,00 €	-63 823 751,07 €
RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT		3 480 334 124,00 €	3 482 883 305,07 €	2 549 181,07 €

La répartition entre les 3 principales recettes de la MGP est assez équilibrée entre fiscalité, DGF versée par l'Etat et dotations d'équilibre versées par les EPT :



Sous Chapitre 1 - 731 : Fiscalité locale

Le chapitre fiscalité s'élève à 1 307,7 M€ dont la majeure partie est constituée du montant de CVAE.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2019 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2019	Ecart ouvert/réalisé 2019	
731	73111	Taxes foncières et d'habitation	3 733 404,00 €	3 882 441,00 €	149 037,00 €	
731	73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 224 054 608,00 €	1 224 054 608,00 €	0,00 €	
731	73113	Taxe sur les surfaces commerciales	49 917 149,00 €	51 122 140,97 €	1 204 991,97 €	
731	73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	24 429 209,00 €	25 649 439,00 €	1 220 230,00 €	
731	73136	Taxe GEMAPI	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	0,00 €	
Total du chapitre 731			Impôts et taxes	1 305 134 370,00 €	1 307 708 628,97 €	2 574 258,97 €

La **CVAE qui atteint 1 224 M€ en 2019** est la première recette de fiscalité économique sur laquelle la MGP ne dispose pas de pouvoir de taux et dont l'évolution est volatile. Ainsi, après une baisse en 2018, le produit a très fortement augmenté en 2019 (+7 %). Cette hausse importante n'est toutefois pas pérenne : elle est à mettre en relation avec la censure, en mai 2017 par le Conseil Constitutionnel, des modalités de calcul du taux d'imposition de la CVAE des entreprises membres de groupes fiscaux. Les modalités de calcul du taux d'imposition ont ensuite été rétablies pour 2018 mais l'épisode engendre néanmoins des effets en trésorerie pour les collectivités

La variation du produit de la CVAE constitue la seule marge de manœuvre métropolitaine en matière de recettes.

Le produit 2019 de **TASCOM** est de **51,1 M€**. Il a retrouvé un niveau en ligne avec les années précédentes après un effet d'acompte enregistré en 2017. Le **produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)** (25,6 M€) et de **la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB)** (3,4 M€) représente **29,5 M€** en 2019, en hausse de 1,9 M€ par rapport à 2018.

Sous Chapitre 2 – 73 hors 731 : Impôts et taxes

Ce chapitre regroupe le versement de la seule attribution de compensation négative de la MGP¹ (0,2M€) et la taxe sur les paris hippiques (0,4 M€) qui n'a pas été versée à la métropole en 2019.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2019 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2019	Ecart ouvert/réalisé 2019
73	73211	Attributions de compensation	179 089,00 €	182 383,00 €	3 294,00 €
73	7323	Prélèvement sur jeux et paris hippiques	386 362,00 €	0,00 €	-386 362,00 €
Total du chapitre 73			Autres impôts et taxes	182 383,00 €	-383 068,00 €

La taxe sur les paris hippiques constitue un prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs dans le cadre des courses de chevaux et paris hippiques en ligne. Elle est partagée entre les EPCI et les communes sur le périmètre desquels sont implantés des hippodromes pour un montant annuel maximum global de 750 K€. Le produit 2017 avait été versé par les services fiscaux aux communes en lieu et place de la métropole, un rattrapage avait été effectué en 2018 avec un double versement. En 2019, le versement de ce produit fiscal a de nouveau été omis par les services fiscaux.

¹ Ville d'Avray

Sous Chapitre 3 – 74 : Dotations et participations

Le chapitre 74 comprend principalement deux types de dotations : la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat et les dotations d'équilibre versées par les EPT.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2019 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2019	Ecart ouvert/réalisé 2019
74	741124	Dotation d'intercommunalité (DI)	136 292 880,00 €	136 292 880,00 €	0,00 €
74	741126	Dotation de compensation de la part salaire (DCPS)	1 101 772 268,00 €	1 101 772 268,00 €	0,00 €
74	74611	Dotation générale de décentralisation (DGD)	85 000,00 €	85 000,00 €	0,00 €
74	74718	Autres participations - Etat	60 000,00 €	818 200,00 €	758 200,00 €
74	74741	Participations - communes membres du GFP	71 665,00 €	0,00 €	-71 665,00 €
74	74758	Participations - autres groupements	76 665,00 €	0,00 €	-76 665,00 €
74	74778	Participations - autres fonds européens	21 539,00 €	0,00 €	-21 539,00 €
74	74788	Autres organismes	241 200,00 €	0,00 €	-241 200,00 €
74	74832	Etat - compensation au titre de la CVAE	111 462,00 €	111 462,00 €	0,00 €
74	74861	Attribution de la dotation d'équilibre	930 960 061,00 €	930 960 061,00 €	0,00 €
Total du chapitre 74		Dotations et participations	2 169 692 740,00 €	2 170 039 871,00 €	347 131,00 €

La DGF en 2019 : 1 238 M€

La Métropole du Grand Paris bénéficie d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) comprenant une dotation d'intercommunalité et une dotation de compensation dont le montant total est égal à 1 238 M€ en 2019 soit -25,7 M€ par rapport à 2018.

La **dotations d'intercommunalité** de la MGP correspond au produit de sa population par la moyenne des dotations par habitant des EPCI préexistants diminué de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) depuis 2014. **Elle s'élève à 136,3 M€ soit moins de 20 €/habitant lorsque le niveau de dotation de l'ensemble des intercommunalités s'élève à près de 40 €/habitant.**

La **dotations de compensation** de la suppression de la part salaires (DCPS) de l'ancienne taxe professionnelle perçue par la MGP en 2017 a subi, comme en 2016 et les années précédentes lorsque cette recette était perçue par les communes et les anciens EPCI, la baisse liée à l'écrêtement permettant de financer la progression de certaines parts de la DGF des communes et des intercommunalités (population, péréquation). **Cette dotation en baisse de -2,3% soit -26 M€ s'élève à 1 101,8 M€. La MGP assure la neutralité totale² du reversement de la DCPS à son montant de 2015 et supporte les baisses cumulées pour un montant de -135 M€ en 2019.**

² En 2016, la neutralité du reversement DCPS n'était assurée que pour les communes isolées en 2015. La situation a changé à la suite du vote d'un amendement au PLF pour 2017.

Les dotations d'équilibre : 931 M€

Les **dotations d'équilibre** versées à la MGP représentent le solde excédentaire perçu par les EPT dans le circuit financier métropolitain.

D'une part, les EPT sont désormais les seuls attributaires de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et reçoivent des impôts ménages et de la DCPS³ de leurs communes. D'autre part, ils ne versent plus d'attributions de compensation (AC) à leurs communes issues d'ex-EPCI. Le solde excédentaire perçu par les EPT est reversé à la MGP qui verse toutes les attributions de compensations aux communes. La dotation d'équilibre ne tient pas compte de la diminution de la DCPS mais seulement de l'indexation de la dotation d'intercommunalité.

La stabilité de la dotation d'intercommunalité par suite de la suspension de la contribution au redressement des finances publiques en 2018 a pour conséquence une quasi stabilité des dotations d'équilibre qui ne varient que de la variation de la dotation d'intercommunalité en raison de la population répercutée aux anciens EPCI par la dotation d'équilibre.

La dotation générale de décentralisation (DGD urbanisme) : 85 K€

En 2019, la Métropole a perçu un concours particulier destiné à compenser les accroissements de charges qui résultent, pour les collectivités territoriales, du transfert de compétences relatifs à la mise en œuvre des documents d'urbanisme, en l'espèce du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il fait suite à un premier versement en 2018. Cette recette n'a pas vocation à se poursuivre.

Les participations et compensations

En 2019, la MGP a perçu une recette à hauteur de 818,2 K€ pour le financement du Pass Numérique.

Elle a également reçu 111 K€ de compensation de CVAE.

³ Via le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) entre communes et EPT.

Chapitre 2 - Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) : 3 409,3 M€

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2019 (BP+DM1+viremen ts)	Réalisé 2019	Ecart ouvert/réalisé 2019
Total du chapitre 011	Charges à caractère général	19 413 141,14 €	11 603 343,14 €	-7 809 798,00 €
Total du chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	5 817 493,00 €	5 488 828,20 €	-328 664,80 €
Total du chapitre 014	Atténuation de produits	3 372 153 424,00 €	3 372 153 424,00 €	0,00 €
739211	dont attributions de compensation	3 372 083 424,00 €	3 372 083 424,00 €	0,00 €
Total du chapitre 65	Autres charges de gestion courante	23 601 054,93 €	17 259 648,65 €	-6 341 406,28 €
Total du chapitre 6586	Frais de fonctionnement de groupes d'élus	599 363,00 €	364 475,31 €	-234 887,69 €
Total du chapitre 66	Charges financières	330 000,00 €	0,00 €	-330 000,00 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 421 914 476,07 €	3 406 869 719,30 €	-15 044 756,77 €
Total du chapitre 023	Virement à la section d'investissement	119 724 700,00 €	0,00 €	-119 724 700,00 €
Total du chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 518 699,00 €	2 518 698,77 €	-0,23 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 544 157 875,07 €	3 409 388 418,07 €	-134 769 457,00 €

Sous Chapitre 1 - 011 : Charges à caractère général

Les dépenses à caractère général du chapitre 011 s'élèvent à 11,6 M€ pour un budget de 19,4 M€. **Le taux de réalisation à hauteur de 60%** est conforme à celui constaté au compte administratif 2018. On note toutefois une **progression des dépenses effectivement réalisées (+3,3 M€)** ce qui traduit une **montée en charge de la métropole du Grand Paris et une plus forte capacité à mener à bien ses engagements.**

Les dépenses d'études et recherches avec les honoraires atteignent 2,65 M€ principalement affectés aux outils de planification stratégiques (SCoT, PMHH, plan métropolitain en faveur de la logistique) ainsi que sur la mise en œuvre du projet olympique avec la construction d'un centre aquatique sur le site Saulnier. Ce poste important a été sous consommé par rapport au taux moyen de réalisation constaté sur l'ensemble du chapitre (40% contre 60%). **Cet écart s'explique principalement par un délai dans la mise en œuvre des études relatives à la GEMAPI** (budget initial d'1 M€ engagé à hauteur de 10%) en lien avec les travaux préparatoires à mener avec les différents partenaires.

L'écart entre les montants prévus et réalisés s'explique également par un **décalage à 2020 de la facturation de marchés.**

Le poste de remboursement de frais aux communes membres de la MGP qui représente 10% du chapitre est à mettre en lien avec le remboursement aux communes des frais engagés au titre des conventions de gestion 2018 (1,7 M€) ainsi qu'avec 112,5 K€ au titre de la convention de gestion comptable avec la Ville de Paris

Les **cotisations à des organismes** ont représenté progressent de 100 K€ mais ne représentent que **4% du chapitre.**

Notons d'autre part une gestion sobre en matière de communication puisque les frais relatifs à l'événementiel et aux publications ont été moindres qu'attendus : consommation du budget séminaires à hauteur de 56%, 53% pour les réceptions et 14% pour les fêtes et cérémonie.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2019 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2019	Ecart ouvert/réalisé 2019
011	60622	Carburants	12 000,00 €	5 951,31 €	-6 048,69 €
011	60623	Alimentation	28 120,16 €	16 465,36 €	-11 654,80 €
011	60632	Foruitures de petit équipement	18 674,40 €	13 502,10 €	-5 172,30 €
011	6064	Fournitures administratives	40 000,00 €	34 237,84 €	-5 762,16 €
011	611	Contrats de prestations de service	1 055 628,18 €	594 297,14 €	-461 331,04 €
011	6132	Locations immobilières	1 743 150,00 €	1 690 794,82 €	-52 355,18 €
011	61351	Location de matériel roulant	203 590,00 €	32 626,59 €	-170 963,41 €
011	61358	Autres locations mobilières	146 955,00 €	132 992,28 €	-13 962,72 €
011	614	Charges locatives	466 120,00 €	459 802,36 €	-6 317,64 €
011	615231	Entretien et réparations - voiries	576 513,00 €	258 881,04 €	-317 631,96 €
011	61551	Entretien et réparations - matériel roulant	5 000,00 €	1 527,80 €	-3 472,20 €
011	61558	Entretien et réparations - autres biens mobiliers	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
011	6156	Maintenance	115 572,00 €	45 835,95 €	-69 736,05 €
011	6161	Primes d'assurances - multirisques	17 804,00 €	17 803,73 €	-0,27 €
011	6168	Primes d'assurances - autres	7 000,00 €	4 288,27 €	-2 711,73 €
011	617	Etudes et recherches	6 797 201,00 €	2 652 697,14 €	-4 144 503,86 €
011	6182	Documentation générale et technique	77 440,00 €	56 832,55 €	-20 607,45 €
011	6184	Versements à des organismes de formation	116 900,00 €	89 557,04 €	-27 342,96 €
011	6185	Frais de colloques et séminaires	653 017,00 €	363 086,28 €	-289 930,72 €
011	6188	Autres frais divers	482 581,00 €	377 959,92 €	-104 621,08 €
011	62268	Autres honoraires, conseils	629 945,60 €	161 411,16 €	-468 534,44 €
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	27 500,00 €	15 060,00 €	-12 440,00 €
011	6231	Annonces et insertions	391 890,00 €	360 503,04 €	-31 386,96 €
011	6232	Fêtes et cérémonies	91 500,00 €	12 603,43 €	-78 896,57 €
011	6233	Foires et expositions	653 611,00 €	540 499,34 €	-113 111,66 €
011	6234	Réceptions	94 097,00 €	50 208,63 €	-43 888,37 €
011	6236	Catalogues, imprimés et publications	454 708,00 €	204 372,94 €	-250 335,06 €
011	6238	Divers relations publiques	1 408 921,80 €	882 767,86 €	-526 153,94 €
011	6241	Transports de biens	40 080,00 €	34 440,00 €	-5 640,00 €
011	6251	Voyages, déplacements et missions	43 000,00 €	37 371,95 €	-5 628,05 €
011	6261	Frais d'affranchissement	30 000,00 €	26 576,38 €	-3 423,62 €
011	6262	Frais de télécommunications	14 000,00 €	9 043,15 €	-4 956,85 €
011	627	Services bancaires et assimilés	7 090,00 €	0,00 €	-7 090,00 €
011	6281	Concours divers (cotisations...)	518 702,00 €	493 897,55 €	-24 804,45 €
011	6282	Frais de gardiennage	6 100,00 €	1 321,48 €	-4 778,52 €
011	62875	Remboursement de frais aux communes membres du GFP	2 154 830,00 €	1 849 066,22 €	-305 763,78 €
011	62878	Remboursement de frais à des tiers	264 900,00 €	58 710,00 €	-206 190,00 €
011	63512	Taxes foncières	12 592,00 €	11 943,07 €	-648,93 €
011	63513	Autres impôts locaux	4 408,00 €	4 407,42 €	-0,58 €
Total du chapitre 011	Charges à caractère général		19 413 141,14 €	11 603 343,14 €	-7 809 798,00 €

Sous Chapitre 2 – 012 : Charges de personnel et frais

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2019 (BP+DM1+viremen ts)	Réalisé 2019	Ecart ouvert/réalisé 2019
012	6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	194 000,00 €	67 444,83 €	-126 555,17 €
012	6218	Autre personnel extérieur	84 000,00 €	64 121,23 €	-19 878,77 €
012	6331	Versement transport	91 332,00 €	81 353,09 €	-9 978,91 €
012	6332	Cotisations au FNAL	15 507,00 €	13 809,56 €	-1 697,44 €
012	6336	Cotisations au CNFPT et CDGFPT	45 364,00 €	41 427,84 €	-3 936,16 €
012	64111	Personnel titulaire - rémunération principale	1 284 102,00 €	1 263 205,38 €	-20 896,62 €
012	64112	Personnel titulaire - supplément familial de traitement	62 527,00 €	50 461,22 €	-12 065,78 €
012	64113	Personnel titulaire - NBI	35 137,00 €	26 001,92 €	-9 135,08 €
012	64118	Personnel titulaire - autres indemnités	1 029 320,00 €	977 628,25 €	-51 691,75 €
012	64131	Personnel non titulaire - rémunération	860 469,00 €	860 468,65 €	-0,35 €
012	64138	Personnel non titulaire - primes et autres indemnités	653 124,00 €	653 123,09 €	-0,91 €
012	6414	Personnel rémunéré à la vacation	25 000,00 €	0,00 €	-25 000,00 €
012	6417	Rémunération des apprentis	64 766,00 €	59 147,61 €	-5 618,39 €
012	6451	Cotisations à l'URSAFF	606 376,00 €	606 375,27 €	-0,73 €
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	601 132,00 €	593 452,29 €	-7 679,71 €
012	6454	Cotisations aux ASSEDIC	60 047,00 €	60 046,23 €	-0,77 €
012	6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	5 854,00 €	0,00 €	-5 854,00 €
012	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	13 831,00 €	5 012,74 €	-8 818,26 €
012	6474	Versements aux œuvres sociales	73 600,00 €	60 867,33 €	-12 732,67 €
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	6 280,00 €	1 149,17 €	-5 130,83 €
012	6478	Autres charges sociales diverses	1 000,00 €	0,00 €	-1 000,00 €
012	648	Autres charges de personnel	4 725,00 €	3 732,50 €	-992,50 €
Total du chapitre 012		Charges de personnel et frais assimilés	5 817 493,00 €	5 488 828,20 €	-328 664,80 €

Les dépenses de personnel de la MGP s'élevaient en 2019 à 5 488 828 € (contre 3 679 798 € en 2018) pour **un effectif au 31/12/2019 de 80 personnes**. 29 agents ont été recrutés en cours d'année. Un retard de recrutement d'une part et d'autre part l'absence de refacturation relative aux mises à disposition de personnel issue des transferts engendrent un écart de 329 K€ entre les crédits ouverts et les crédits réalisés.

Sous Chapitre 3 – 014 : Atténuations de produits : les attributions de compensation métropolitaines (AC)

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2019 (BP+DM1+viremen ts)	Réalisé 2019	Ecart ouvert/réalisé 2019
014	739211	Attributions de compensation	3 372 083 424,00 €	3 372 083 424,00 €	0,00 €
014	7498	Autres reversements	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €
Total du chapitre 014		Atténuation de produits	3 372 153 424,00 €	3 372 153 424,00 €	0,00 €

La MGP, EPCI à fiscalité propre, a versé à ses communes membres leurs **attributions de compensation métropolitaines (AC)** qui, dans leur version révisée de fin d'année 2018, correspondent soit à leur attribution de compensation 2015 versée par leur ancien EPCI d'appartenance soit au produit 2015 des impôts économiques transférés à la MGP (y compris le produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE)) majoré de la dotation de compensation de la suppression de la part salaires. Ces AC sont ajustées des rôles supplémentaires perçus en 2018 relatifs à 2015 et d'éventuelles contributions fiscalisées de CFE.

En 2019, les attributions de compensation **sont ajustées de l'évaluation financière des transferts de charges fixée à 5,2 M€ à l'issue des travaux menés par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)** métropolitaine à l'automne 2018. **Les attributions de compensation s'élèvent à 3 372,1 M€** dont 681 M€ liés au reversement de DCPS pour les communes ex-isolées et 527,8 M€ pour les communes ex-EPCI⁴.

Sous Chapitre 4 – 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est relatif aux subventions de fonctionnement versées à différentes personnes morales⁵ :

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2019 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2019	Ecart ouvert/réalisé 2019
65	6558	Autres contributions obligatoires	1 046 602,00 €	1 046 602,00 €	0,00 €
65	6561	Participations aux organismes de regroupement	7 367 561,00 €	7 041 498,01 €	-326 062,99 €
65	65731	Subventions de fonctionnement - Etat	100 000,00 €		-100 000,00 €
65	657341	Subventions de fonctionnement - communes membres du GFP 1	3 312 760,90 €	148 754,00 €	-3 164 006,90 €
65	657351	Subventions de fonctionnement - GFP de rattachement	51 466,00 €	15 900,00 €	-35 566,00 €
65	657358	Subventions de fonctionnement - autres regroupement	190 000,00 €		-190 000,00 €
65	657382	Subventions de fonctionnement - organismes publics divers	108 600,00 €	108 600,00 €	0,00 €
65	65741	Subventions de fonctionnement - ménages	1 080 000,00 €		-1 080 000,00 €
65	65742	Subventions de fonctionnement - entreprises	1 000 000,00 €	999 935,59 €	-64,41 €
65	65748	Subventions de fonctionnement - autres personnes de droit privé	5 285 753,00 €	4 735 386,00 €	-550 367,00 €
65	6581	Redevances pour concessions, brevets, licences	259 169,74 €	107 108,05 €	-152 061,69 €
65	6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00 €		-1 000,00 €
65	6584	Amendes fiscales et pénales	1 000,00 €	908,00 €	-92,00 €
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	151 325,29 €	0,67 €	-151 324,62 €
Total du chapitre 65			19 955 237,93 €	14 204 692,32 €	-5 750 545,61 €

⁴ Cette majoration DCPS permet dans le circuit financier métropolitain d'assurer le reversement de ce produit aux EPT qui le percevaient directement avant la création de la MGP.

⁵ « Communes membres du GFP » : communes membres du groupement à fiscalité propre (l'EPCI, en l'espèce la MGP).

Cette ligne du compte administratif tient compte de :

- participations aux organismes de regroupement à hauteur de 7 M€ : Vélib' Métropole⁶, syndicats de rivière, etc.
- la contribution à l'Établissement public Paris La Défense pour 1 M€ ,
- subventions versées aux personnes de droit privé telles que les associations à hauteur d'un montant de 4,7 M€ dont notamment 600 K€ à l'APUR, 550 K€ à l'IAU, 500 K€ à Paris&Co et 500 K€ à Choose Paris Region, 487 K€ à AIRPARIF, 300 K€ à Paris Ile-de-France Capitale Economique, 195K€ à BRUITPARIF, 110 K€ à l'Observatoire mondial pour la qualité de l'air et 120 K€ à la Maison des canaux.

Le taux de réalisation sur ce poste est en nette amélioration à hauteur de 71% contre 61% l'année précédente.

Sous Chapitre 5 – 653 & 6586 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Pour l'application de l'article L5211-12-1 du CGCT, l'état des indemnités, libellées en euros, dont ont bénéficié les élus du conseil métropolitain au titre de leurs mandats métropolitains se présente comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2019 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2019	Ecart ouvert/réalisé 2019
65	65311	Indemnités de fonction des élus	2 197 666,00 €	2 051 658,37 €	-146 007,63 €
65	65312	Frais de mission et de déplacement des élus	30 000,00 €	16 247,00 €	-13 753,00 €
65	65313	Cotisations de retraite des élus	195 694,00 €	200 663,12 €	4 969,12 €
65	65314	Cotisations de sécurité sociale des élus -part patronale	646 796,00 €	605 542,24 €	-41 253,76 €
65	65315	Formation des élus	570 661,00 €	176 280,00 €	-394 381,00 €
65	65316	Frais de représentation du Président	5 000,00 €	4 565,60 €	-434,40 €
Total du chapitre 65			3 645 817,00 €	3 054 956,33 €	-590 860,67 €
6586	65861	Groupes d'élus - Frais de personnel	330 000,00 €	320 715,67 €	-9 284,33 €
6586	65862	Groupes d'élus - matériel, équipement et fournitures	269 363,00 €	43 759,64 €	-225 603,36 €
Total du chapitre 6586			599 363,00 €	364 475,31 €	-234 887,69 €

Les indemnités des élus métropolitains et celles des collaborateurs des groupes politiques représentent 3,3 M€ en 2019, soit un volume constant par rapport à celui de 2018, dont 364 K€ pour les dépenses de formation.

⁶ Paiement ajusté au rythme de réalisation

Sous Chapitre 6 – 66 : Charges financières

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2019 (BP+DM1+viremen ts)	Réalisé 2019	Ecart ouvert/réalisé 2019
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	300 000,00 €	0,00 €	-300 000,00 €
66	6615	Intérêts des comptes courants de dépôts créditeurs	15 000,00 €	0,00 €	-15 000,00 €
66	6688	Autres charges financières	15 000,00 €	0,00 €	-15 000,00 €
Total du chapitre 66		Charges financières	330 000,00 €	0,00 €	-330 000,00 €

Les charges financières sont nulles bien que 300 K€ aient été prévus par précaution au budget afin de couvrir d'éventuelles dépenses d'intérêts d'emprunt ou de frais de ligne de trésorerie. La métropole n'a pas mis en place de ligne de trésorerie en 2019 **ni n'a mobilisé l'emprunt souscrit de 34 M€ ne faisant dès lors courir aucun intérêt.**

Sous Chapitre 7 - Un excédent de fonctionnement disponible de 131,9 M€

La section de fonctionnement dégage un excédent de 137,3 M€.

Les dépenses engagées non mandatées (restes à réaliser) s'élèvent à 5,5 M€.

Après couverture des restes à réaliser, l'excédent disponible s'élève donc à 131,9 M€.

PARTIE 2

Section d'investissement

Chapitre 1 - Des dépenses d'investissement marquées par le soutien aux projets locaux à hauteur de 29,7 M€

Si 83% des dépenses d'investissement sont constituées en 2019 par des subventions d'équipement **la MGP a, pour la première année, mandaté des dépenses relatives à des travaux pour près d'1 M€.** Ces dépenses sur le site qui accueillera le futur centre aquatique olympique auront vocation à augmenter dans les années à venir.

Corrélativement, le montant des subventions allouées au titre des différents dispositifs est en légère augmentation (24,8 M€ en 2019 contre 22,6 M€). En complément des dispositifs existants (Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), fonds de concours aux communes inondées, dispositif d'aide à l'acquisition d'un véhicule propre destiné aux particuliers « Métropole Roule Propre », et fonds métropolitain pour l'innovation numérique), l'année 2019 a permis **d'allouer des crédits pour des aménagements structurants permettant de développer les continuités douces et résorber les fractures urbaines. Le fonds doté de 25 M€ a fait principalement l'objet de restes à réaliser, les décaissements étant à prévoir au fur et à mesure des travaux pour ces projets d'envergure.**

Le solde permet de financer des dépenses d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières liées au siège de la MGP, à diverses études dont l'élaboration du SCOT ainsi qu'à des prises de participation au capital d'opérateurs intervenant dans le champ des compétences métropolitaines (ex : SOREQA).

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2019 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2019	Ecart ouvert/réalisé 2019
20	202	Frais d'études, d'élaboration, de modification et révision des documents d'urbanisme	1 210 000,00 €	1 120 741,50 €	-89 258,50 €
20	2031	Frais d'études	3 700 000,00 €	2 148 896,76 €	-1 551 103,24 €
20	2051	Concessions et droits similaires	475 572,00 €	271 416,35 €	-204 155,65 €
Total du chapitre 20		Immobilisations incorporelles	5 385 572,00 €	3 541 054,61 €	-1 844 517,39 €
Total du chapitre 204		Subventions d'équipement versées	159 800 163,04 €	24 806 838,50 €	-134 993 324,54 €
21	2115	Terrains bâtis	199 000,00 €	140 143,84 €	-58 856,16 €
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	474 179,54 €	304 761,40 €	-169 418,14 €
21	21838	Autres matériels informatiques	175 110,00 €	61 489,20 €	-113 620,80 €
21	21848	Autres matériels de bureau et mobilier	78 445,62 €	28 791,83 €	-49 653,79 €
21	2185	Matériel de téléphonie	20 114,80 €	16 962,72 €	-3 152,08 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00 €	9 716,24 €	-283,76 €
Total du chapitre 21		Immobilisations corporelles	956 849,96 €	561 865,23 €	-394 984,73 €
23	2313	Constructions	7 950 000,00 €	847 666,00 €	-7 102 334,00 €
Total du chapitre 23		Immobilisations en cours	7 950 000,00 €	847 666,00 €	-7 102 334,00 €
26	261	Titres de participation	155 000,00 €	24 000,00 €	-131 000,00 €
Total du chapitre 26		Participations et créances rattachées à des participations	155 000,00 €	24 000,00 €	-131 000,00 €
27	2745	Avances remboursables	200 000,00 €	0,00 €	-200 000,00 €
27	275	Dépôts et cautionnements	150 000,00 €	2 972,00 €	-147 028,00 €
Total du chapitre 27		Autres immobilisations foncières	350 000,00 €	2 972,00 €	-347 028,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			174 597 585,00 €	29 784 396,34 €	-144 813 188,66 €

Le taux de réalisation de 17% s'explique notamment par le décalage entre l'attribution de subventions et le commencement de réalisation des opérations générant versement de subvention (taux de réalisation de 16% en matière de subvention) et l'octroi de subvention ou fonds de concours (notamment inondations) en fin d'année engendrant un décalage de paiement sur l'exercice suivant.

Il doit être rapproché du **taux d'engagement qui s'élève en revanche à 75,4%** et se traduit par des restes à réaliser. Ces dépenses non encore décaissées ont fait l'objet d'un engagement comptable permettant de réserver les crédits et donc d'en **permettre le paiement lors des prochains exercices hors nouvelle inscription budgétaire.**

Sous Chapitre 1 – 20 : Immobilisations incorporelles : 3,5 M€

Ce chapitre comprend les coûts des logiciels de gestion (comptabilité, courrier, délibérations, site internet) ainsi que les formations associées, les frais d'élaboration du SCoT (1,12 M€) et autres études notamment en matière de zones d'activités.

S'ajoute à ce montant l'indemnité de **1,26 M€ versée au total aux candidats non retenus dans le cadre de l'attribution du contrat du Centre Aquatique Olympique.**

Sous Chapitre 2 – 204 : Subventions d'équipement versées : 24,8 M€

En 2019, la MGP a versé 24,8 M€ de subventions d'équipement (contre 22,6 M€ en 2018) dans le cadre de plusieurs dispositifs de subvention :

- **Le Fonds d'Investissement métropolitain (FIM) pour 16,9 M€,**
- **L'aide à l'acquisition de véhicules propres « Métropole Roule Propre » pour 489 K€ soit un triplement du montant des aides par rapport à 2018,**
- **Le Fonds métropolitain pour l'innovation numérique pour 121 K€.**

Il est à noter que le montant total de subventions alloué dans le cadre du FIM depuis sa création en 2016 par le Comité d'examen du FIM puis validé par le Bureau métropolitain est de 113,3 M€. Sur ce montant, **54,4 M€ (48%) ont été mandatés dont 30% au 31/12/2019.**

Ont par ailleurs bénéficié d'une subvention spécifique :

- Les études relatives au franchissement Pleyel (1 M€),
- Des dépenses GEMAPI : Casier pilote de la Bassée (580 K€), réouverture de la Bièvre (835 K€),
- Le centre de traitement des déchets de Saint Ouen (500 K€).

La MGP a également accordé une contribution budgétaire de 1 753 398 € à l'Etablissement public Paris La Défense afin de financer leur plan pluriannuel d'investissement ainsi qu'une contribution à la SOLIDEO (2,5 M€).

Sous Chapitre 3 – 21 : Immobilisations corporelles : 561,8K€

Les immobilisations corporelles de 562 K€ sont liées aux acquisitions d'équipement des locaux de la MGP (téléphonie, matériels de bureau et matériel informatique).

Sous Chapitre 4 – 23 : Immobilisations en cours : 847,6K€

Pour la première année, la MGP a réalisé des **travaux en propre à hauteur de 847,6 M€**. Ce montant correspond aux travaux de désamiantage et de déconstruction (dont maîtrise d'œuvre) sur le site de la ZAC Saulnier qui accueillera le Centre Aquatique Olympique.

Ces premiers montants de travaux illustrent le développement opérationnel de la métropole du Grand Paris.

Sous Chapitre 5 – 26 : Participations et créances rattachées à des participations : 24 K€

La MGP est entrée au capital de la **SOREQA à hauteur de 24 K€**.

Chapitre 2 - Des recettes d'investissement faibles sans mobilisation de l'emprunt : 112,3 K€

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2019 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2019	Ecart ouvert/réalisé 2019
Total du chapitre 10 hors 1068	FCTVA	112 601,00 €	112 326,29 €	-274,71 €
Total du chapitre 13	Subventions perçues	6 100 000,00 €	0,00 €	-6 100 000,00 €
Total du chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	12 000 000,00 €	0,00 €	-12 000 000,00 €
Total du chapitre 26	Participations et créances rattachées	400 000,00 €	0,00 €	-400 000,00 €
Total du chapitre 27	Autres immobilisations financières	200 000,00 €	0,00 €	-200 000,00 €
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		18 812 601,00 €	112 326,29 €	-18 700 274,71 €
Total du chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	119 724 700,00 €	0,00 €	-119 724 700,00 €
Total du chapitre 040	Amortissements	2 518 699,00 €	2 518 698,77 €	-0,23 €
Total du chapitre 001	Excédent d'investissement reporté	27 938 969,56 €	0,00 €	-27 938 969,56 €
Total du chapitre 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	5 602 615,44 €	5 602 615,44 €	0,00 €
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		174 597 585,00 €	8 233 640,50 €	-166 363 944,50 €

Les recettes réelles d'investissement tiennent compte d'un **versement de 112,3 K€ au titre du FCTVA**. **L'emprunt envisagé à hauteur de 12 M€ n'a pas été mobilisé en 2019**, ni la refacturation de la SOLIDEO envisagée à 6 M€ perçue.

Chapitre 3 - Un déficit d'investissement de -70,1M€

Le résultat de l'année 2017 a été affecté à hauteur de 27,9 M€ en investissement. Après couverture des dépenses nettes réalisées en 2019 (-21,5 M€) et des restes à réaliser (-76,5 M€), le résultat d'investissement s'élève à -70,1 M€.

L'importance des restes à réaliser est à mettre en relation avec les subventions attribuées à compter du second semestre et engagées en fin d'année. Celles-ci seront versées au fur et à mesure de la réalisation des travaux. Il s'agit notamment des financements alloués à la gare de Bry-Villiers Champigny (3,68 M€), au franchissement Pleyel (1 M€), au franchissement adjacent au Pont de Nogent (1,7 M€), à l'enfouissement des lignes à haute tension à Villeneuve la Garenne (1,9 M€), les études préparatoires relatives au Casier Pilote de la Bassée, ainsi qu'au FIM.

PARTIE 3

Un résultat budgétaire global de 61,7 M€

Après couverture des restes à réaliser, l'**excédent total disponible** du CA 2019 s'élève à **61,7 M€**. Le résultat 2018 s'élevait à 62,7 M€. **La forte hausse de fiscalité économique de l'année 2019 a permis de développer les interventions métropolitaines liées à la montée en charge opérationnelle sur les compétences, sans grever ses capacités financières. La MGP parvient ainsi à maintenir un résultat budgétaire cumulé quasi constant.**

Ce résultat se répartit pour 131,8 M€ en fonctionnement et pour -70,1 M€ en investissement sans mobilisation de l'emprunt.

	Total mandaté (CA 2019) (1)	Résultat N-1 reporté (2)	Résultat comptable cumulé (3) = (1) + (2)	RAR (4)	Résultat budgétaire cumulé (5) = (3) + (4)
Dépenses de fonctionnement	3 409 388 418,07		3 409 388 418,07	5 466 960,01	3 414 855 378,08
Recettes de fonctionnement	3 482 883 305,07	63 823 751,07	3 546 707 056,14		3 546 707 056,14
Résultat de fonctionnement	73 494 887,00	63 823 751,07	137 318 638,07	-5 466 960,01	131 851 678,06
Dépenses d'investissement	29 784 396,34		29 784 396,34	76 515 512,20	106 299 908,54
Recettes d'investissement	8 233 640,50	27 938 969,56	36 172 610,06		36 172 610,06
Résultat d'investissement	-21 550 755,84	27 938 969,56	6 388 213,72	-76 515 512,20	-70 127 298,48
Résultat global	51 944 131,16	91 762 720,63	143 706 851,79	-81 982 472,21	61 724 379,58



15-13 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris
01 82 28 78 00
www.metropolegrandparis.fr